

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 149 du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 novembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET,

Mrs Ph. DERUY, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, B. BRONNIART, Ch. TABARY, P. VISENTIN, J. N. MENAGE, M. REBOUT, E. BURDIK, M. FOULON, H. COPIN, F. DIART, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANNONNE,  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,  
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,  
M. F. DIART, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

### **Objet : Réalisation d'une aire de covoiturage et d'une aire de stationnement des poids lourds – approbation du programme et demande de subventions.**

La séance ouverte, Monsieur le Président évoque la réflexion menée dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte et plus particulièrement dans le domaine des actions en faveur de la mobilité.

A ce titre, Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes du Sud-Artois envisage de créer une aire de covoiturage afin de favoriser le covoiturage dans les déplacements domicile-travail et une aire de stationnement des poids lourds afin de lutter contre le stationnement sauvage des poids lourds en transit.

Monsieur le Président souligne que la mobilité est étroitement liée à l'automobile, notamment en milieu rural puisque la faible densité de population ne permet pas de bénéficier d'une

offre en transport en commun suffisamment étoffée pour constituer une alternative efficace à la voiture individuelle. Le développement des activités sur la commune de Bapaume et la localisation de l'échangeur autoroutier entraînent une densification du trafic et du stationnement plus largement sur la commune, et d'un covoiturage « sauvage » avec stationnement aux entrées de ville et engorgement des parkings, rues, trottoirs aux heures de grandes affluence, et création de nuisances

Monsieur le Président indique que ces deux équipements pourraient être créés à proximité de l'échangeur autoroutier sur la commune de Bapaume. Le nombre d'emplacements à prévoir s'élèverait à environ 40-45 places véhicules légers pour l'aire de covoiturage et une dizaine de places pour l'aire de stationnement des poids lourds.

Monsieur le Président précise que ce projet entre dans la stratégie globale de la Communauté de Communes du Sud-Artois qui est labellisé TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte) et dont l'action n°3 consiste entre la création et l'aménagement d'aires de covoiturage. Ce projet s'inscrit également dans les orientations du Département du Pas-de-Calais puisqu'à la suite de la réalisation d'un schéma interdépartemental d'aires de covoiturage, une zone pertinente a été identifiée à proximité de l'échangeur de l'A1 de Bapaume pour une contenance de 45 véhicules.

Monsieur le Président propose de désigner un maître d'œuvre pour vérifier la compatibilité entre le nombre de places et le dimensionnement des aires prévues au regard des emprises disponibles, pour mener et suivre ces travaux.

Monsieur le Président fait état d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 362 500 € HT, éligibles aux aides de l'Etat au titre de la DETR, du FSIPL, des fonds TEPCV ainsi que par le Conseil Départemental.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- d'approuver le programme de travaux visant à réaliser une aire de covoiturage et une aire de stationnement des poids lourds à Bapaume ;
- d'approuver le lancement d'une consultation pour désigner un maître d'œuvre pour accompagner la Communauté de Communes du Sud-Artois dans la conduite des travaux ;
- de solliciter sur les dépenses éligibles le soutien de l'Etat au titre de la DETR et du FSIPL, des fonds TEPCV et du Conseil Départemental ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour la réalisation d'une aire de covoiturage et d'une aire de stationnement des poids lourds au titre du budget supplémentaire de l'intercommunalité (programme 22 – voiries communautaires) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 13 novembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 13 novembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2017-149 - 13/11/2017  
Aires de Covoiturage et de Stationnement Poids Lourds  
Approbation Programme et demande de Subventions.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

07 DEC. 2017

ARRIVÉE